



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-23 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 99-044.

1. Lors de la séance ordinaire d'ajournement le 18 octobre 2010, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 99-044.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 novembre 2010 à la salle du Conseil municipal, au 111, 4^e Avenue à Crabtree, à 19 h. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du projet de règlement 99-044-23 modifiant le règlement de zonage 99-044.

La modification du règlement de zonage 99-044 consiste à déplacer la limite séparant la zone Rc-1 et Rb-5 actuelle sur la limite des lots 476-25 et 476-26, de façon à retrancher de la zone Rb-5 le terrain composé des lots 476-26 et 475-1-107 et de l'englober à la zone Rc-1 tel que démontré sur le plan qui suit;

3. Qu'au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 111, 4^e Avenue à Crabtree du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30.
5. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



DONNÉ à CRABTREE ce 5 NOVEMBRE jour

de l'année 2010

Leanne Gordon
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), P. E. A. E. Gordon de la municipalité
d. E. CRABTREE Nom SEC-TRESORIER titre

certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 5 novembre 2010, entre 10 h et 17 h heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 novembre 2010
Leanne Gordon